

2011/3259 - Garantie sollicitée à hauteur de 8 750 000 euros par la SACVL pour un emprunt d'un montant total de 10 000 000 euros - Opération : travaux de réhabilitation de 7 443 logements (Direction des Finances) (BMO du 21/02/2011, p. 0288)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui concerne l'approbation d'une garantie d'emprunt pour la SACVL. L'emprunt est destiné à financer des réhabilitations dans les résidences de la SACVL, que Michel Le Faou a évoquées lors de la Commission Générale, qui est issu du plan stratégique du patrimoine. Ce sont des travaux prévus sur les années 2011-2012.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme vous l'avez indiqué lors de la Commission Générale sur la SACVL, juste avant le Conseil municipal, vous nous avez à nouveau promis, comme en avril dernier, plus de transparence ainsi que la transmission des informations demandées par les élus.

Je suis au regret d'indiquer que ceci n'est toujours pas le cas. En effet, lors de la Commission, nous vous avons demandé plus de précisions sur la nature des travaux envisagés dans le cadre de cette garantie d'emprunt. Demande renouvelée en début de semaine... sans succès !

Il y a un peu plus d'un an, le 14 décembre 2009, nous avons voté une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 7 888 logements pour un montant de travaux de 13 M€. Aujourd'hui, vous nous demandez, Monsieur le Maire, de voter une garantie pour un emprunt de 10 M€ destiné à financer la réhabilitation de 7 443 logements, soit un coût moyen de travaux de 1 343 € par appartement.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que la similitude entre ces deux rapports est surprenante. Nous avons le sentiment qu'aujourd'hui, la SACVL finance par l'emprunt des travaux d'entretien et non des travaux de réhabilitation. En effet, tous ceux qui font un peu de bricolage admettront qu'avec 1 343 € en moyenne par appartement, la réhabilitation est très légère ! Dans le rapport précédent, Pierre Hémon sur les logements pour personnes âgées parlait d'une moyenne de 6 500 €.

Et pourtant, les logements de la SACVL ont besoin d'une rénovation en profondeur pour certains immeubles, une partie du patrimoine. Pour ne prendre qu'un exemple, parlons du chauffage. De l'aveu même de M. Le Faou, la réhabilitation des immeubles les plus anciens permettrait de réduire la facture énergétique de près de 40 % pour les locataires. Je voudrais juste donner un chiffre pour mesurer l'ampleur du problème ou l'urgence de cette rénovation importante. Si on prend un T4 d'une famille du 8^e arrondissement, elle paie aujourd'hui, annualisés, 98 € par mois pour le chauffage. Ce qui pour des revenus modestes, je pense que vous en conviendrez, est un budget considérable !

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur le contenu et la portée des travaux successivement projetés et dont les emprunts sont garantis par la Ville de Lyon au niveau de l'entretien ?

Je vous remercie.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Le programme de travaux est issu du plan stratégique du patrimoine qui est à la connaissance de tous ceux qui peuvent en faire la demande. La liste des travaux, je l'ai sous les yeux. Vous évoquiez la question du chauffage, il est prévu par exemple 1,7 M€ pour la mise en conformité de chaufferie et de réseaux de distribution. Et puis, il y a toute la liste des travaux...

M. LE MAIRE : Lisez, lisez, comme ça on ne dira pas que...
Lisez tout !

M. LEVEQUE Louis : Alors, sur le bastion « environnement extérieur », « espaces verts », « sécurisation de la balme » : 50 000 €. Sur le bastion « équipements techniques collectifs », « chauffage collectif », « flocage coupe feu », « plafond de la chaufferie » : 10 000 €. Je peux continuer.

M. LE MAIRE : Donnez le document à M. Geourjon directement, il aura le temps de faire des remarques d'ici la fin du Conseil et je lui redonne la parole après.

Je rappelle pour les téléspectateurs qui n'auraient pas vu, qu'on vient de passer une heure en Commission Générale sur les problèmes de la SACVL avec les responsables qui étaient présents et qui, n'étant pas Conseillers municipaux, ne sont plus parmi nous à cette heure.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)